

Journées de Printemps 2019 de la SFPE-AT

Organisées par l'EPSM de l'agglomération lilloise, le LaM (Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, Lille Métropole) et la Société Française de Psychopathologie de l'Expression et d'art-thérapie

les 23, 24 et 25 mai 2019

EPSM de l'agglomération lilloise
Site de Saint-André-lez-Lille
1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille
<http://www.epsm-al.fr/>
contact@epsm-al.fr

Créés en milieu psychiatrique: des « objets » en instance ?

Appel à communications

Depuis plus de deux siècles, des objets sont créés en institutions psychiatriques et autres lieux de soin. Ils sont de toutes sortes, dessins, peintures, modelages et sculptures, écrits, tapisseries... etc., et de tous formats.

D'abord négligés, relégués dans des lieux d'exclusion et dans l'exil de la raison, certains doivent à quelques passeurs d'avoir franchi la ligne de démarcation, celle des murs institutionnels, mais aussi celle séparant l'art officiel de « l'art des fous ». Les passeurs furent soignants, puis artistes et écrivains, bientôt suivis par des chercheurs, psychologues, psychanalystes, historiens d'art... etc. Au passage, ils ont apposé leur propre marque sur ces objets qui, à l'extérieur des lieux de soin, ont pris différentes dénominations. Objets d'étude pour la psychopathologie de l'expression, ou élevés au rang d'œuvres d'art, ils ont surtout suscité des débats passionnés et polémiques durant le XXème siècle et qui se poursuivent aujourd'hui.

Faute de statut administratif qui pourrait définir leur place et les devoirs de l'institution les concernant, ils restent des passagers clandestins, des objets en instance. Ne nous sont souvent parvenus que des rescapés, sauvés de la destruction et de l'oubli par des initiatives individuelles : collectes à des fins diverses, collections privées et publiques. Plus récemment, les ateliers d'art-thérapie ont officialisé la création dans les lieux de soin, sans que leurs objets n'aient davantage de statut.

Les questions essentielles, éthiques et juridiques, concernant les créations et leurs auteurs restent posées: leur présence, leur fonction, leur avenir ? Et qui en décide ?

De nos réponses à ces questions dépendent leur accueil et leur intégration dans notre patrimoine.

Vos propositions de communication sont à adresser, avant le 15 octobre 2018, de préférence par e-mail à

Dr Béatrice Chemama-Steiner : beatricesteiner@mac.com,

Votre résumé fera une vingtaine de lignes maximum, en Arial 12, avec le titre de votre communication, votre nom, vos titres, votre adresse e-mail. Merci d'indiquer également le matériel dont vous aurez besoin : vidéoprojecteur, ordinateur Mac ou PC, magnétophone.